

CONSEIL MUNICIPAL : REUNION DU 27 JUIN 2008

Désignation d'un délégué et de trois suppléants en vue de l'élection sénatoriale.

L'élection d'un sénateur pour le Territoire de Belfort aura lieu le Dimanche 21 Septembre.

La désignation des électeurs suit des règles très précises que la Préfecture a fait parvenir.. Après avoir constitué un bureau de vote , il est procédé à l'élection d'un délégué pour la commune. F. Busser est seul candidat , il est élu avec onze voix. Les trois adjoints sont proposés pour les trois postes de suppléants. Ils sont élus avec respectivement Christine Merkt : onze voix, Christian Le Cosquer dix voix, Denis Hainin dix voix.

Achat d'un véhicule pour la commune.

Après avoir envisagé un certain nombre de solutions, il apparaît pertinent de procéder à l'achat d'un petit tracteur-tondeuse neuf où l'on peut facilement démonter la lame de tonte et adapter une attache, pour tracter la remorque que la commune possède déjà.

Le Conseil Municipal, après avoir choisi le modèle et le fournisseur, charge Ch. Le Cosquer de négocier au mieux cet achat aux alentours de 4000€ TTC.

Instauration de la P.V.R.

A l'image de ce qui fonctionne jusqu'à présent, le Conseil Municipal décide d'instaurer la Participation pour Voies et Réseaux sur l'ensemble de la commune. Toute extension des équipements existants (chemin, eau, électricité, téléphone, etc...) sera ainsi à la charge du demandeur.

Devis Vigilec.

L'installation d'un éclairage au terrain de loisir va dans le sens de l'aménagement progressif souhaité et profiterait à tous les utilisateurs. Cependant l'année 2008 est déjà fournie en investissements et les possibilités budgétaires ont des limites. La décision est donc reportée à une date ultérieure.

Boucle Locale à Haut Débit.

Le Syndicat mixte de l'Aire Urbaine a engagé la réalisation de ce projet qui apportera une amélioration considérable aux utilisateurs de notre commune. Il propose donc à la municipalité une convention de participation financière sans surprise : 4 271€ . Cette somme est d'ailleurs prévue au budget primitif 2008. Le maire est donc autorisé à signer cette convention.

Divers.

I Il est nécessaire de désigner au sein de la municipalité un « Correspondant Défense » et un correspondant pour la Sécurité Routière. Le Conseil Municipal désigne donc, avec leur accord, P.V. ROY Correspondant Défense et D. MUNIER Correspondant Sécurité Routière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.